

**MAIRIE
DE
COUTURE D'ARGENSON
79110**

Tél. 05.49.07.87.22

Fax. 09.82.11.07.94

Nombre de conseillers : 10

Présents : 9

Votants : 10

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize le vingt-sept Juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Couture d'Argenson, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jacques Quintard, Maire.

Convocation : 22 Juin 2016

Etaient présents : J. Quintard, E. Fraignaud, JM. Boireaud, J. Daniaud, C. Collardeau, J. Douit, Ph. Thinon, J. Liuzzi

Excusé : J. Pougnaud

Absente : B. Louineau

Secrétaire de séance : Mr Joël DOUIT

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

• DESHERBAGE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.

Monsieur le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque Municipale et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Bibliothèque Municipale :

L'élimination des documents portera sur :

- Les documents en mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;
- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, maisons de retraite, associations de coopération avec le Tiers-Monde ou l'Europe de l'Est, etc.) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ;
- Formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste ;
- De charger Madame BOUREAU née VETEAU Vanessa, Responsable de la Bibliothèque Municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définies ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

- **VALIDATION DU RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers reçus suite à l'appel d'offres concernant la réalisation d'un bureau de Poste, d'un bar associatif, d'une médiathèque, bibliothèque et d'une salle associative.

Le rapport d'analyse des offres est validé à l'unanimité pour un montant de 402 387.67€ HT.

- **CHMIN DE RANDONNEE dit « de Corvant »**

Réception de la convention du Conseil Départemental des Deux-Sèvres à faire signer à : l'exploitant, le propriétaire ainsi que la Commune.

- **14 Juillet**

Comme chaque année, à l'occasion de la Fête nationale, le Conseil Municipal invite la population.

8 heures : Petit déjeuner

A partir de 15h30 avec le Foyer Rural :

Jeux pour enfants et adultes (palets, pétanque, chamboule tout...)

- **DEMANDE DE SUBVENTIONS – TRAVAUX ACCESSIBILITE ERP**

Mr CHRETIEN, Architecte travaille sur le dossier d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Nous allons demander les subventions DETR (Préfecture) et CAP 79 (Conseil Départemental 79).

A Couture d'Argenson le 27 Juin 2016
Le Maire, J. Quintard